



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt et un, le Vingt Deux Mars, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle Les Berges du Rhône à huis clos sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Corinne CHEVAL, M. Damien EYNARD, Mme Patricia FAURE, M. Daniel HUGOUD, Mme Régine VERON, M. Christian DELAS, Mme Stéphanie VEYRET, Mme Marie-Claude AYMARD.

M. Jean-Marc KEHRWILLER donne pouvoir à M. Pascal CLAUDEL

Date de la convocation : 12 Mars 2021

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Début à 18h30

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 FEVRIER 2021

Approuvé à l'unanimité

2) DELIBERATIONS

2a) Intégration du résultat de fonctionnement

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en juillet 2020 à la demande de Mme COLOMB Perceptrice de Saint Vallier, la Commune a émis un titre d'un montant de 88000€ du compte 002 en fonctionnement vers le compte 1068 en recette d'investissement. La Perception a effectué cette opération financière sans délibération. Suivant les recommandations du percepteur, Il est demandé au Conseil Municipal de régulariser cela.

Approuvé à l'unanimité

2b) Désignations d'un Président de séance (CGCT article L2121-14)

En préambule, M. le Maire lit l'Art. L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « **Le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote** »

M. le Maire appelle ensuite, parmi les membres présents, à une candidature pour présider la présentation des Comptes administratifs. M. Philippe MILAN Adjoint aux finances propose sa candidature.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

2c) Approbation des Comptes de gestion 2020 (Budget principal- Multiservices)

Mr le Maire remet à l'ensemble du Conseil Municipal, le document de synthèse élaboré par la Commission Finances, celui-ci détaille :

- Les comptes administratifs de la Commune et du Multiservice 2020
- Les comptes de gestion de la Commune et du Multiservice 2020
- Les budgets primitifs 2021 de la Commune et du Multiservice
- Subventions

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques des comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par la perception de St Vallier.

- **Comptes de gestion du Multiservice**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	8 937.67	13 716.18
Dépenses	13 663.90	13 200.05
Résultats	-4 726.23	516.13

	Résultats de clôture 2019	Résultats d'exercice 2020	Résultats de clôture 2020
Investissement	12 177.42	-4 726.23	7 451.19
Fonctionnement	4 218.90	516.13	4 735.03

- **Comptes de gestion de la Commune**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	381 011.46	544 232.39
Dépenses	215 629.27	534 446.92
Résultats	165 382.19	9 785.47

	Résultats de clôture 2019	Résultats d'exercice 2020	Résultats de clôture 2020
Investissement	36 800.09	165 382.19	113 928.29
Fonctionnement	310 882.55	9 785.47	261 879.48

Mr le Maire soumet ces comptes de gestion 2020 au vote pour approbation.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2d) Approbation des comptes administratifs 2020

Mr Philippe MILAN fait lecture au Conseil Municipal des documents synthétiques suivants :

- Le compte administratif de la Commune 2020
- Le compte administratif du Multiservice 2020

Mr le Maire ne prend pas part au vote, il quitte la salle. Mr Philippe MILAN, Adjoint aux finances soumet ces comptes au vote.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2e) Approbation des budgets primitifs 2021

- **Budget primitif Commune**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 779 479.45€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 311 729.29€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Budget primitif Multiservice**

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section de Fonctionnement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 17 707.03€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Mr Philippe MILAN fait lecture des tableaux détaillant les dépenses et recettes pour la section d'Investissement. Les dépenses et les recettes sont équilibrées pour un montant total de 18 474.45€

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2f) Approbation des subventions communales 2021

M. le Maire fait lecture du tableau détaillant les subventions aux diverses associations 2021. La somme totale est de **14760€**.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

3) Convention de soutien technique Arche Agglo/ Communes

L'objet est de profiter d'un soutien technique par l'apport de personnel, compétences ou matériels d'Arche Agglo.

Approuvé à l'unanimité

4) Questions et infos diverses

- Réunion Projet de Territoire Arche Agglo : Mardi 30 novembre 18h30 à la salle des Berges du Rhône
- Demande d'Arche Agglo pour nommer un référent Déchets Ménagers : Mme Patricia FAURE sera la référente pour la Commune de GERVANS.
- Demande d'Arche Agglo pour nommer un référent Communication : Mme Stéphanie VEYRET sera la référente pour la Commune de GERVANS.
- Présentation d'offres de formation pour les élus, organisées par l'Association des Maires de la Drôme
- La perception de St Vallier va fermer, et la gestion de la Commune se fera sur la perception d'Annonay. Afin de faciliter la gestion des recettes de la cantine scolaire et de la garderie, il est proposé l'adhésion au service PAYFIT de paiement en ligne de ces prestations. Le coût est de

0.25% du montant et 0.05 € par opération. Le Conseil propose de regarder quel serait l'impact sur les familles.

- Une proposition de prolongation de contrat va être faite à l'employé communal partagé par Servès et Gervans.
- Réunions :
 - Environnement : 01 Avril à 18h40
 - Aire de Jeux : Mardi 06 Avril à 18h30
 - CCAS : 12 Avril
 - Communication : 13 Avril 18h30

La séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL

DEFINITIVE